

ITEP La rose des vents

CRÉATION

L'Unité de répit La Rose des Vents OVE est gérée par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.



L'ADMISSION

Les admissions sont prononcées, dans le cadre de la notification d'origine délivrée par la MDPH, par le directeur de l'unité de répit, en accord avec l'usager et ses parents ou représentants légaux, sur proposition du directeur de l'établissement demandeur.

De 12 à 18 ans



PUBLIC ACCUEILLI

L'unité de répit accueille 4 jeunes internes et 2 en accueil de jour, âgés de 12 à 18 ans au moment de l'admission. Les jeunes accueillis souffrent de troubles du comportement, et vivent des situations de crise dans leurs établissements d'accueil.



OUVERTURE

Accueil en séquence d'une semaine (Mardi au vendredi 13h), renouvelable en fonction de l'évolution du jeune pour une durée maximale de quatre semaines.



ORIENTATION

- Notification MDPH, Troubles du comportement et de la conduite

AUTORITÉ DE CONTRÔLE

- Agence régionale de Santé Rhône Alpes Auvergne



FINANCEMENT

- Assurance maladie
- CPOM / OVE



équipe interdisciplinaire

Une équipe administrative (directeur, secrétaire) - une psychologue - une équipe éducative (chef de service éducatif, éducateur spécialisé, moniteurs-éducateurs) - une maîtresse de maison.

ITEP La rose des vents

Situation géographique

Située dans les contreforts des Monts du Forez, l'unité de répit bénéficie d'un cadre apaisant et verdoyant propice aux activités de plein air et sportive. La proximité de Montbrison permet d'accéder à de nombreuses activités culturelles et artistiques.

Moyen d'accès

Par la route, en provenance de :

- **Clermont Ferrand** prendre l'A 72 et sortir à Montbrison.
- **Lyon** prendre A 47 direction St Etienne et prendre A 72 direction Clermont Ferrand, sortir à Montbrison.
- **Roanne** prendre N 82 puis le D60 pour arriver à Montbrison.
- **Montbrison** suivre la départemental en direction de St Anthème.

Contact

- Directrice adjointe **Magali Defay**
Tél. : 04 77 36 16 30
iteplarosedesvents@fondation-ove.fr



OVE - ITEP
Château de la Doue
42330 SAINT GALMIER
Tél. : 04 77 36 16 30
Fax : 04 77 36 16 39

Site d'hébergement
Le Gare
42600 Verrières en Forez

www.fondation-ove.fr



Document non contractuel
Photos : Fondation OVE
www.studiovelo.fr



Unité de répit
ITEP La rose des vents

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

novembre 2017



www.fondation-ove.fr



MISSION DE L'UNITÉ DE RÉPIT

L'unité de répit propose un espace éducatif tiers relais et ressource en complémentarité des prises en charge existantes. Il s'inscrit comme une modalité temporaire, personnalisée d'accompagnement dans le cadre du projet personnalisé du jeune. Elle a pour objectif d'offrir les conditions nécessaires à la prise de recul et à l'apaisement du jeune par rapport à la situation de crise. Le but de cet accompagnement pluridisciplinaire en lien avec l'équipe d'origine est de remobiliser le jeune sur son projet et lui permettre de dépasser sa situation.

LA MISE EN ŒUVRE DU SÉJOUR

En cas de situation de crise, la demande est effectuée par les équipes pluridisciplinaires de l'ITEP d'origine du jeune.

Le directeur de l'ITEP d'origine complète le dossier administratif et technique en lien avec l'équipe. Il transmet la demande de prise en charge au directeur de l'unité de répit.

L'équipe de l'unité de répit étudie les dossiers le lundi matin pour valider l'admission.

Après étude de faisabilité une réponse, et le cas échéant une première proposition d'intervention est transmise, au plus tard le lendemain au directeur de l'ITEP d'origine. Elle est composée de temps d'observation, de mise en lien et de temps éducatifs visant à connaître le jeune afin d'instaurer une relation de confiance entre lui et l'équipe.

Le directeur de l'ITEP d'origine organise les rencontres et informations du jeune et de ses représentants afin de valider le dispositif proposé.

La semaine suivante, le jeune débute son accompagnement par une phase dite d'observation.

Sauf intervention défavorable du directeur de l'ITEP d'origine, des parents ou du jeune, le projet de prise en charge spécifique débute la semaine suivante.

L'Unité de répit La Rose des Vents OVE est gérée par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.

LA PRISE EN CHARGE

Phase d'observation partagée

Au cours de cette phase, il s'agit principalement de créer du lien avec le jeune et d'identifier ses ressources. Cette étape donne lieu à la formalisation d'un projet spécifique d'accompagnement.

Phase d'accompagnement et modalités de prise en charge

En fonction de chaque jeune, les modalités de prises en charge sont adaptées :

- Accompagnement à la vie sociale et quotidienne
- Activités de médiation éducative (sport, culture, nature, jeux...)
- Chantiers éducatifs ou séquence d'immersion en partenariat avec les communes environnantes ou des associations
- Séjour initiatique en collectif à médiation sportive, solidaire, artistique ou culturelle.

Des bilans sont réalisés en fin de semaine et en fin de session, ils sont transmis aux équipes du jeune accueilli

L'accompagnement prend fin au retour du jeune dans son établissement d'origine.

LES PARTENARIATS DE LA PRISE EN CHARGE

- Collectivités locales et territoriales, Intervenant habilités agréés, Association sportives, solidaires....
- Cabinet infirmier de Verrières en Forez
- Cabinet médical Montbrison
- Pharmacie Montbrison



LE CONTRAT DE SÉJOUR

Un avenant au contrat initial est établi par l'ITEP demandeur. Ce document, cosigné par l'enfant et ses parents ou responsables légaux est annexé au contrat de séjour.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est réalisé par l'ITEP d'origine. Le projet spécifique de prise en charge de répit et son évaluation sont annexés au PPA

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Le droit d'expression et de participation est garanti par les instances créées à cet effet par l'établissement d'origine.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le processus d'évaluation est intégré au projet conçu comme une démarche d'amélioration de la qualité, associant les usagers et les professionnels..

